

ration que demandent ces employés. Depuis cinq ans, le Canada a dépensé environ neuf milliards de dollars en marchandises durables, y compris des habitations. Comme l'a dit l'honorable vis-à-vis (l'honorable M. Haig), le relèvement des salaires des employés de chemins de fer aurait nécessité jusqu'à un certain point une nouvelle répartition du fardeau financier. A mon avis, nous aurions dû nous rendre aux demandes de ces travailleurs pour que du moins les trains circulent.

Je ne vois pas l'utilité des critiques qu'on a déjà fait entendre ni la nécessité d'y ajouter quoi que ce soit.

L'honorable M. Horner: Alors, pourquoi ne reprenez-vous pas votre siège?

L'honorable M. Roebuck: Mon honorable ami n'a pas cessé de parler quand on le lui a demandé.

Il nous faut faire face à la situation. Que le projet de loi nous plaise ou non, l'intérêt public exige que nous l'adoptions. Nous sommes pour ainsi dire dans la même situation qu'un homme qui, sur le point de se noyer ne peut protester contre la couleur de la bouée de sauvetage qu'on lui lance. Il importe d'adopter la mesure qui nous est soumise mais qu'il soit bien compris que nous ne le faisons pas faute d'autre recours. Nous n'approuvons pas nécessairement tous les principes dont s'inspire le bill mais nous approuvons une mesure d'urgence, alors que la vie économique du Canada exige que les chemins de fer circulent de nouveau. L'intérêt même des employés exige que nous les tirions de la situation dans laquelle ils se trouvent. Toutefois, n'allons pas croire un seul instant que nous posons un précédent que pour ma part j'appuierai à l'avenir.

C'est donc avec regret que je vais voter en faveur de cette mesure, mais j'espère que les chemins de fer circuleront de nouveau d'ici douze heures.

Des voix: Aux voix!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable M. Robertson: Dès maintenant, si le Sénat le veut bien.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

SANCTION ROYALE

Son Honneur le président fait part au Sénat d'une communication du sous-secrétaire du Gouverneur général l'informant que l'honorable Patrick Kerwin, suppléant du Gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui à 9 h. 45, afin de donner la sanction royale à un bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Patrick Kerwin, suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît alors à l'honorable suppléant du Gouverneur général de donner la sanction royale au bill suivant.

Loi pourvoyant à la reprise des opérations ferroviaires et au règlement du conflit relatif aux conditions d'emploi entre les compagnies des chemins de fer et leurs employés.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.